



“L'indépendance n'est pas un état de choses. C'est un devoir.” (Vaclav Havel)

BULLETIN D'ADHESION

Messieurs et chers confrères,

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des adhésions au SEAI pour l'année 2018.

Les conditions d'adhésion sont les suivantes :

- Pour les patrons de cabinet :
Aucune adhésion pour l'année 2018 à un autre syndicat représentant la profession d'expert en automobile.
Ne pas réaliser d'expertise de type "expertise dommages" pour les assureurs.

- Pour les salariés de cabinet :
Aucune adhésion pour l'année 2018 à un autre syndicat représentant la profession d'expert en automobile.

Nous vous invitons à rejoindre notre mouvement et à nous retourner le bulletin d'inscription ci-dessous complété, signé et accompagné d'un chèque de règlement d'un montant de 150,00 € TTC.

BULLETIN D'ADHÉSION

À nous retourner complété, signé et accompagné d'un chèque de règlement de 150,00 € TTC à l'ordre du SEAI.

NOM(S)	PRENOM(S)	TITRE		SIGNATURE / CACHET DU CABINET
		PATRON	SALARIÉ	

Nous vous prions de croire, Messieurs et chers confrères, en l'expression de nos salutations confraternelles.